

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1084 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer, 15 rue Georges Pitard 75015 Paris, afin de soutenir le fonctionnement en 2014 de l'Aire Falguière, 55 rue de la Procession, 75015 Paris. SIMPA 19467; 2014_01934.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.